

## **Procès-Verbal du Conseil communal**

**Séance du 30 mai 2022**

**Présents** : Mme Caroline MAILLEUX, Bourgmestre,  
MM. Arnaud MASSIN, Michel PREVOT, Jean-Marc MOËS, échevins,  
MM. Francis FROIDBISE, Pol GILLET, Mme Marie-Cécile SEIDEL, M. Xavier KALBUSCH,  
conseillers communaux,  
Mme Hélène PREVOT, Directrice générale ff.

Conformément à l'article 42 du Règlement d'ordre intérieur approuvé par le Conseil communal le 18 avril 2017, aucun membre n'ayant formulé de réclamation quant à la rédaction du procès-verbal de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **SEANCE PUBLIQUE :**

#### **1) Ordre du jour de l'Assemblée générale de l'Intercommunale Ourthe-Amblève Logement :**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant l'affiliation de la Commune d'OUFFET à l'intercommunale Ourthe-Amblève Logement ;

Considérant que la Commune d'OUFFET a été convoquée à participer à l'Assemblée Générale ordinaire du jeudi **2 juin 2022 à 18h30** ;

Vu le décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales ;

Considérant les points portés à l'ordre du jour de cette assemblée générale ;

Considérant que la Commune d'OUFFET souhaite jouer pleinement son rôle d'associée dans l'Intercommunale Ourthe-Amblève Logement ;

Sur proposition du Collège communal ;

**Le Conseil DECLARE** avoir pris connaissance de l'ordre du jour et **DECIDE à l'unanimité des membres présents** :

- D'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 2 juin 2022 de l'intercommunale ;
- De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération ;
- De charger ses délégués de rapporter à ladite Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil ;
- De désigner Arnaud MASSIN comme mandataire pour représenter la Commune pour ladite Assemblée générale ;
- De transmettre une expédition de la délibération à l'intercommunale par mail, à [m.herman@oalogement.be](mailto:m.herman@oalogement.be)

#### **2) Plan de relance de la Wallonie – Rénovation énergétique des infrastructures sportives – Appel à projets – Buvette du football de Warzée – Approbation de la candidature : Ratification de la décision du Collège du 10/03/2022**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le plan de relance de la Wallonie : « *Rénovation énergétique des infrastructures sportives – Appel à projets – Axe 2 : Assurer la soutenabilité environnementale – 2.1 : Réaliser des rénovations énergétiques du bâti* » ;

Vu la décision du Collège communal du 28 décembre 2021 d'attribution du marché de service pour la réalisation d'un audit énergétique du bâtiment ;

Vu le dossier de candidature pour la rénovation énergétique de la buvette du football de Warzée ;

Vu la décision du Collège communal du 10/03/2022 décidant :

- D'approuver la candidature de la commune d'Ouffet à l'appel à projet pour la rénovation énergétique de la buvette du football de Warzée ;
- De certifier sur l'honneur de la fiabilité des données demandées ;

Considérant que la décision du Collège doit être ratifiée par le Conseil communal ;

**Le Conseil communal DECIDE, à l'unanimité des membres présents :**

- De ratifier la décision du Collège communal du 10/03/2022 approuvant la candidature de la commune d'Ouffet à l'appel à projet pour la rénovation énergétique de la buvette du football de Warzée ;
- De transmettre une expédition de la présente délibération au SPW, Service Mobilité et Infrastructures – Direction des infrastructures sportives, Boulevard du Nord 8 à 5000 NAMUR.

**SEANCE A HUIS CLOS :**

1) **Demande(s) de concession de terrain de sépulture : NEANT**

  
La Directrice générale ff,  
Hélène PREVOT

Par le Conseil communal,



  
La Bourgmestre,  
Caroline MAILLEUX,